

Champagne

n°1

Boischauts *Contact*

Août 2017

Sommaire

Renseignements pratiques	2
Le mot du Président.....	2
Les instances communautaires	3
L'administration centrale	3
Hommage à Jacques TRICARD	3
Carte de la communauté.....	4
Communes et population.....	5
Les compétences	6
Ouverture de deux Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.) sur le nouveau territoire	6
Du nouveau dans les rythmes scolaires	7
Réouverture de la pataugeoire de Vatan	7
Membres du bureau	8
Le saviez-vous ?	8

Les instances communautaires p. 3

Communes et population p.6

Du nouveau dans les rythmes scolaires p.7

Renseignements pratiques

Administration centrale

24, avenue de république
36150 VATAN
02 54 49 77 07

Ecoles (8)

AMBRAULT
21, place de l'église
02 54 49 07 21

LA CHAMPENOISE
15, route d'Issoudun
02 54 35 69 70

NEUVY PAILLOUX
14, rue du château d'eau
02 54 49 51 75

PRUNIERS
7, place de la Mairie
02 54 49 06 21

SAINT-AOUSTRILLE
1, place des Tilleuls
02 54 03 22 14

SAINT-VALENTIN
2, place de la Mairie
02 54 21 77 48

VATAN MATERNELLE
1, place Pillain
02 54 49 74 08

VATAN ELEMENTAIRE
1, place Pillain
02 54 49 82 44

Accueils enfance (3)

AMBRAULT
Graine de bébé
9, rue du stade
02 54 03 12 61

NEUVY PAILLOUX
Le cocon Pailloutin
Rue des Lauriers
02 54 03 13 37

VATAN
Les P'tits loups
Ruelle aux loups
02 54 49 88 74

Le mot du Président



La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) votée le 7 août 2015 a fixé le seuil minimum des communautés de communes en France à 15 000 habitants.

Pour notre département, en rapport avec la densité de la population, une dérogation a été accordée pour un minimum de 5 000 habitants. Pour combien de temps ?...

Le Préfet de l'Indre a décidé pour des raisons géographiques, économiques et bassin de vie, de fusionner la Communauté de communes du Canton de Vatan (4 600 habitants, 14 communes) avec la Communauté de Communes Champagne Berrichonne (5800 habitants, 16 communes).

Notre nouvelle Communauté de communes compte donc aujourd'hui 10 400 habitants et comprend 30 communes.

Malgré nos différences (organisation et compétences), notre souhait a été immédiatement de faire en sorte d'améliorer les services à nos habitants et de mettre en place des actions destinées à valoriser notre territoire, tant sur le plan économique que touristique.

De nombreux projets de fonctionnement sont actuellement en cours et devraient être finalisés à la fin de l'année.

Je tiens donc à remercier particulièrement toutes les personnes qui se sont engagées au sein des 13 commissions qui ont été créées et je souhaite associer l'équipe administrative qui doit assumer un travail considérable pour que cette fusion soit réalisée dans les meilleures conditions.

Vive la Communauté de communes Champagne Boischauts¹ !

Pierre Rousseau
Président de la Communauté de Communes
Champagne Boischauts

¹ Communes implantées sur 3 régions naturelles de l'Indre : Champagne Berrichonne, Boischaut Nord et Boischaut Sud

Les instances communautaires

La vie de la communauté de communes est organisée et gérée par plusieurs instances.

Les instances décisionnaires

Le **Conseil Communautaire** est l'instance de décision de la Communauté. Il est constitué de **48 personnes** représentant les conseils municipaux des communes membres de la communauté (voir page centrale la carte du territoire).

Il regroupe les 30 maires des communes, auxquels s'ajoutent 18 conseillers municipaux répartis en fonction de la population.

Ce Conseil Communautaire a désigné lors de sa première assemblée le 17 janvier 2017 à Saint Aoustrille son **Président et 13 Vice-Présidents** (Voir photo page 8).

Ces 14 personnes se réunissent régulièrement en **bureau de la communauté**, afin de faire vivre et animer la collectivité.

Les commissions

Afin d'assurer une juste représentation des territoires et de forger les décisions de la communauté de communes, des commissions thématiques ont été mises en place sur tous les champs d'action de la communauté

Chaque commission est composée de **6 à 14 membres** selon les intitulés de chaque commission, cela permet une large représentation des territoires dans la construction de la politique mise en œuvre par la communauté de communes.

Les commissions sont **au nombre de 13** et traitent des thèmes suivants :

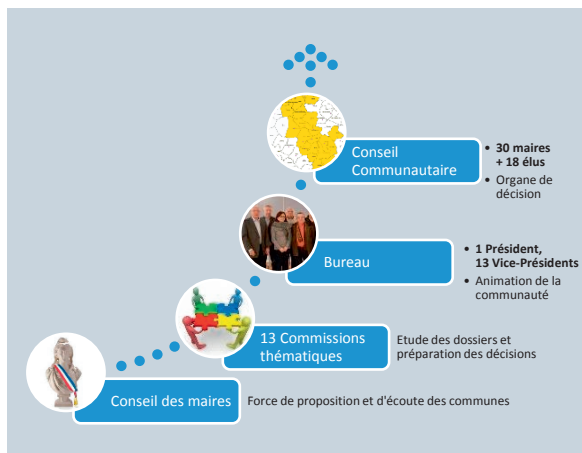
1. **Economie** : présidée par Mme Clarisse PEPION, Maire de VATAN.
2. **Aménagement de l'espace** : présidé par Yves PREVOT, Maire de VOUILLON
3. **Enfance** : présidée par Magali BOURSIER, adjointe au Maire de VATAN
4. **Petite Enfance** : présidée par Jacques FONBAUSTIER, adjoint au Maire d'AMBRAULT
5. **Fiscalité – Finances** : présidée par Serge BOUQUIN, Maire de PRUNIER
6. **Voirie** : présidée par Guy NUGIER, Maire de NEUVY-PAILLOUX
7. **Actions Culturelles et Tourisme** : présidée par Michel CHEVALLET, Maire d'AIZE
8. **Travaux, Bâtiments et Equipements** : présidée par Olivier PIERREL, Maire de MEUNET SUR VATAN
9. **Environnement, Assainissement, Eau potable, GEMAPI²**, présidée par Jacques TRICARD (décédé), Maire de SAINT-FLORENTIN
10. **Energie** : présidée par Guy RIOLET, Maire de SAINT-PIERRE-DE-JARDS
11. **Habitat** : présidée par Bernard ALLOUIS, Maire de BOMMIERS
12. **Affaires sociales** : présidée par Daniel THENOT, Maire de BUXEUIL
13. **Communication** : présidée par Jean-Marc BRUNAUD, Maire de SAINTE-FAUSTE.

Le Conseil des Maires

Le **Conseil des Maires** est une instance voulue par les élus lors de la fusion des anciennes communautés, afin d'être une force de proposition et d'écoute de communes de tailles, de géographie et vie économique différentes.

Cette instance a peu fonctionné, il faut dire que depuis le mois de janvier le travail de mise en route est assez important et les échanges entre élus nombreux

Jean-Marc Brunaud
Sainte-Fauste

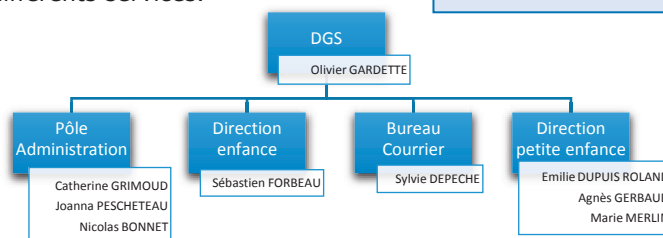


L'administration centrale

Sous la responsabilité du Directeur Général des Services, elle a pour but de mettre

en place la politique décidée par les élus et de favoriser le fonctionnement au quotidien des différents services.

Contact
02 54 49 77 07
Numéro unique, l'opérateur vous orientera sur la personne concernée



Olivier Gardette
Communauté de Communes Champagne Boischauts

Hommage à Jacques TRICARD



« Je souhaite tout d'abord que nous ayons des pensées profondes pour la famille et l'équipe municipale de **SAINT-FLORENTIN** en ces moments douloureux et difficiles.

Jacques, dès la mise en place de la fusion de nos deux communautés de communes, nous avons beaucoup apprécié ta sincérité, ton sérieux et ta volonté de réussir ensemble.

Depuis le début de l'année, tu es devenu **Président de la commission Environnement, Assainissement, Eau potable, GEMAPI**. Tu as immédiatement souhaité connaître et approfondir les différents rouages de ces compétences et tu as décidé de demander le soutien des services de l'Etat que tu as bien connus et que je remercie.

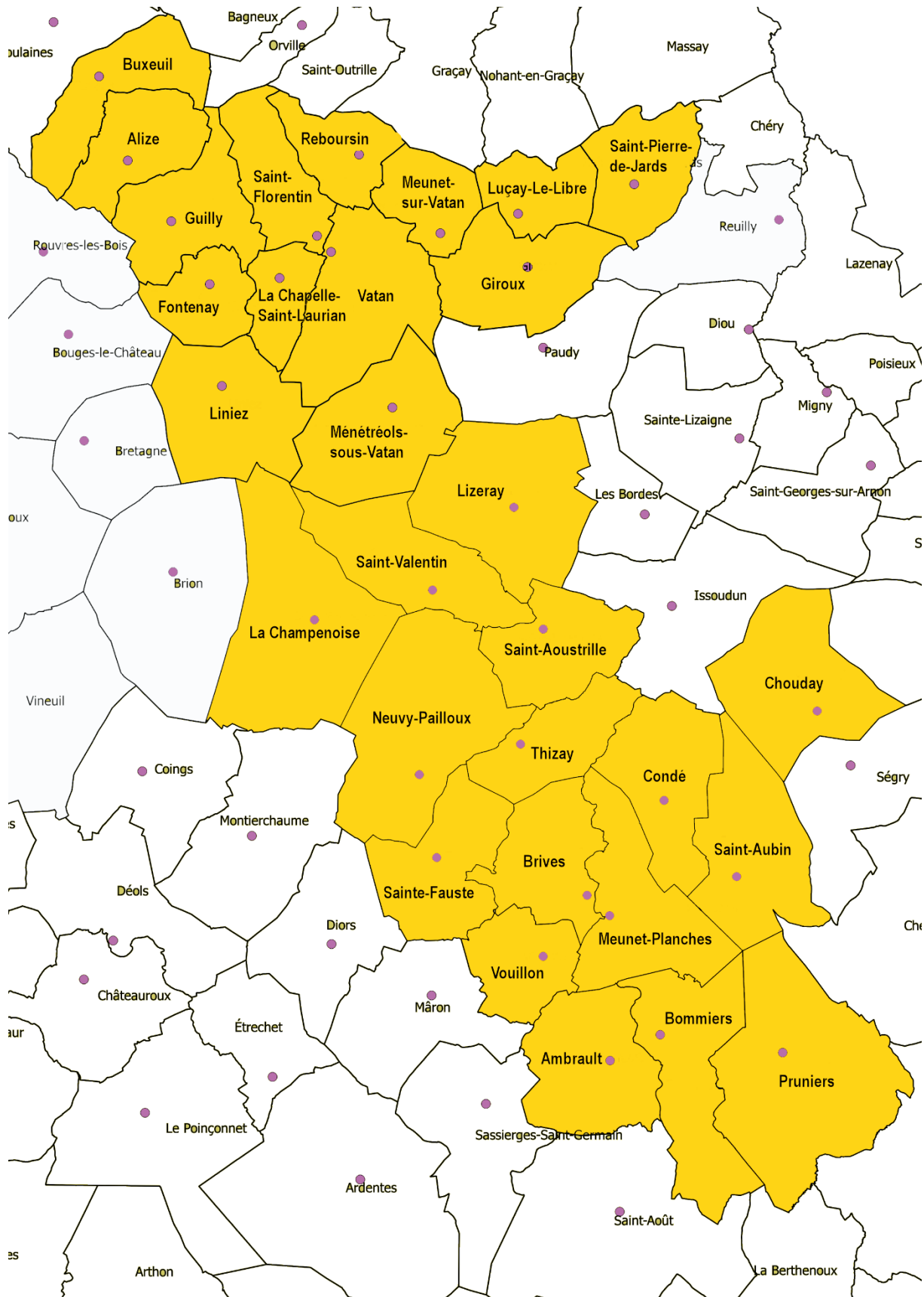
Dernièrement, malgré ta souffrance et ta fatigue, tu as animé plusieurs réunions qui ont permis de clarifier les situations et les décisions à prendre au sein de notre Communauté de Communes Champagne Boischauts.

Nous t'en remercions, Jacques, et nous espérons que le chemin que tu as tracé soit validé et concrétisé pour le bien-être de nos concitoyens et le fonctionnement de notre collectivité. »

Pierre Rousseau

² Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

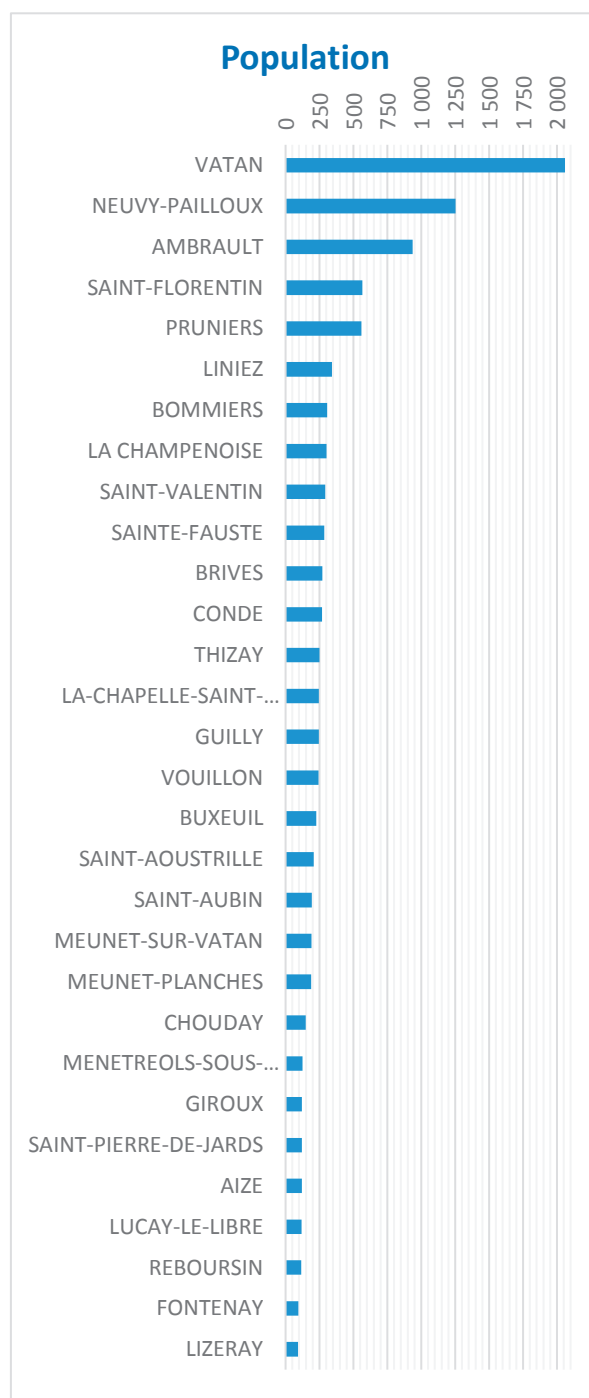
Carte de la communauté



Olivier Gardette

Communes et population

Commune	Population ³	Nb de foyers ⁴	Superficie (km ²) ⁵	Nom du maire ⁶
AIZE	119	85	10,07	CHEVALLET Michel
AMBRAULT	936	430	25,59	AUJARD Etienne
BOMMIERS	306	162	28,38	ALLOUIS Bernard
BRIVES	272	130	19,61	BARREAU Annie
BUXEUIL	226	144	19,75	THENOT Daniel
CHOUDAY	148	60	30,00	BRANCHEREAU Carole
CONDE	268	100	23,82	DIARD Jean-Paul
FONTENAY	94	34	12,33	GAULTIER Elisabeth
GIROUX	121	75	23,48	SAUGET Nicole
GUILLY	244	106	20,64	DELAGE Nadine
LA CHAMPENOISE	302	175	44,34	FAVREAU Christian
LA-CHAPELLE-SAINT-LAURIAN	244	69	9,82	GAUTHIER René
LINIEZ	341	174	26,94	MADROLLES François
LIZERAY	92	50	35,41	BRULET Jacques
LUCAY-LE-LIBRE	117	66	11,85	PION Luc
MENETREOLS-SOUS-VATAN	126	67	27,83	PION Gérard
MEUNET-PLANCHES	188	113	26,73	THOMAS Laurent
MEUNET-SUR-VATAN	192	113	12,47	PIERREL Olivier
NEUVY-PAILLOUX	1 253	550	41,81	NUGIER Guy
PRUNIERIS	560	340	49,00	BOUQUIN Serge
REBOURSIN	115	40	12,72	VAN REMOORTERE Eric
SAINT-AOUSTRILLE	208	110	19,47	CHAUVEAU Thierry
SAINT-AUBIN	194	80	28,32	NORMANT René
SAINTE-FAUSTE	285	134	23,07	BRUNAUD Jean-Marc
SAINT-FLORENTIN	565	249	15,95	TRICARD Jacques (décédé)
SAINT-PIERRE-DE-JARDS	119	73	18,01	RIOLET Guy
SAINT-VALENTIN	293	130	24,90	ROUSSEAU Pierre
THIZAY	250	131	16,65	BREGEON Roland
VATAN	2 060	1114	29,80	PEPION Clarisse
VOUILLON	243	127	14,98	PREVOT Yves
TOTAL	10 481	5 231	703,74	



Christian Martinache
La Champenoise

³ Source INSEE (Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2017 - date de référence statistique : 1er janvier 2014)

⁵ Source Wikipédia

⁶ Source Préfecture de l'Indre

⁴ Source communes

Les compétences

Evolution des compétences de l'intercommunalité



La loi NOTRe, évoquée précédemment par Pierre Rousseau comporte une partie importante sur le **renforcement de l'intercommunalité**. Tout comme par le passé, l'intercommunalité exerce de plein droit en lieu et place des communes membres un

ensemble de compétences. Ces compétences ont été renforcées au 1er janvier 2017.

Compétences de la nouvelle communauté de communes

Elles se répartissent principalement en 3 groupes, celles qui sont imposées par la loi et celles qui sont optionnelles⁷ ou facultatives

Compétences obligatoires

1. **Aménagement de l'espace** pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

2. **Actions de développement économique** : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

3. Compétence qui sera ajoutée le 1^{er} janvier 2018 pour Eau et assainissement et qui prendra effet au 1^{er} janvier 2020

4. Aménagement, entretien et gestion des **aires d'accueil des gens du voyage** ;

5. **Collecte et traitement des déchets** des ménages et déchets assimilés.

Compétences optionnelles

Il s'agit de choisir 3 compétences parmi les 9 possibles indiquées dans la loi.

Compte tenu du passé des deux anciennes communautés de communes, une discussion communautaire aura lieu en septembre de cette année pour prendre une décision.

Compétences facultatives

Libre choix des communes d'autoriser la Communauté de communes à exercer d'autres compétences.

Jean-Marc Brunaud
Sainte-Fauste

Ouverture de deux Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.) sur le nouveau territoire



A compter de la rentrée 2017, deux Relais d'Assistantes Maternelles ouvriront sur les communes de **Neuvy-Pailloux** et **Ambrault**.

Ces ouvertures s'inscrivent pleinement dans l'amélioration de **l'information et l'accompagnement des familles**, dans la recherche de mode d'accueil et dans la professionnalisation des assistantes maternelles⁸ sur le nouveau territoire de Champagne Boischauts.

A partir de septembre, **ce service gratuit à destination des familles et** des assistantes maternelles sera proposé sur deux jours de permanence par semaine sur les **communes de Neuvy-Pailloux et de Vatan** et une journée de permanence par semaine sur la **commune d'Ambrault**.

L'animatrice R.A.M. restera disponible par téléphone pour répondre à d'éventuelles questions des parents ou des assistantes maternelles

Qu'est-ce qu'un R.A.M. ?

Le R.A.M. est un lieu d'information tant en direction des parents que des assistantes maternelles :

- **Après des familles**
Le Relais informe sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur le territoire, délivre une information générale en matière de droit du travail et sensibilise au rôle d'employeur.
- **Après des assistantes maternelles**
Le Relais informe en matière de droit du travail, contribue à leur professionnalisation, propose des temps d'accueil collectif avec les enfants accueillis à leur domicile

Le R.A.M. offre un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles en étant un lieu ouvert aux familles, aux professionnels de la petite enfance et aux enfants.

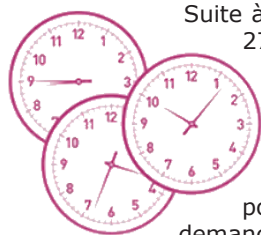
Contact
Géraldine MEILLAUD
Animatrice R.A.M. / Educatrice
de jeunes enfants
02 54 21 77 91

Emilie Dupuis-Roland – Coordinatrice petite enfance
Communauté de Communes Champagne Boischauts

⁷ Article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales

⁸ Ou assistants maternels selon le cas

Du nouveau dans les rythmes scolaires



Suite à la parution du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, les conseils d'écoles et la Communauté de Communes ont été appelés à se positionner sur le dépôt d'une éventuelle demande de dérogation pour un retour à une organisation scolaire sur 8 demi-journées hebdomadaires, réparties sur 4 jours.

Les conseils d'école de **Pruniers, Vatan** (Elémentaire et Maternelle) ont émis le souhait qu'une dérogation soit déposée par la collectivité pour un **retour sur une organisation sur 4 jours**. Celle-ci a été validée par l'Inspection Académique.

Le conseil d'école d'**Ambraut**, n'a pas souhaité que ce retour se fasse pour la rentrée 2017-2018 et **se laisse le temps de la réflexion**.

Les conseils d'écoles de **La champenoise, Saint-Aoustrille, Saint Valentin et Neuvy-Pailloux** ont émis le souhait qu'une dérogation soit déposée par la collectivité pour un **retour sur une organisation sur 4 jours**, mais celle-ci n'a **pas été validée par l'Inspection Académique** suite à un refus de la Région Centre - Val de Loire de modifier les horaires des transports scolaires.

Ces différentes décisions mettent, pour certaines écoles, **fin à l'organisation des T.A.P.⁹ commencés en septembre 2014**. Nous profitons de l'occasion donnée par cet article pour remercier l'ensemble des agents, associations et vacataires qui ont permis d'accueillir nos enfants pour de multiples activités riches de sens. Un grand merci à eux.

Horaires pour la rentrée 2017-2018

Ecole	Matin	Après-midi	Rythme
AMBRAUT	08h50 11h50	13h30 15h45	4,5 J
AMBRAUT MERCREDI	08h50 11h50		4,5 J
LA CHAMPENOISE	08h40 11h55	13h50 15h50	4,5 J
LA CHAMPENOISE MERCREDI	08h40 11h40		4,5 J
SAINT-AOUSTRILLE	08h50 11h45	13h30 15h50	4,5 J
SAINT-AOUSTRILLE MERCREDI	09h00 12h00		4,5 J
SAINT-VALENTIN	08h50 12h00	13h55 16h00	4,5 J
SAINT-VALENTIN MERCREDI	08h50 11h50		4,5 J
NEUVY-PAILLOUX LUNDI, MARDI, JEUDI	08h45 12h00	14h00 16h00	4,5 J
NEUVY-PAILLOUX VENDREDI	08h45 12h00	14h00 15h45	4,5 J
NEUVY-PAILLOUX MERCREDI	08h45 12h00		4,5 J

Ecole	Matin	Après-midi	Rythme
PRUNIERS	09h00 12h00	13h30 16h30	4 J
VATAN MATERNELLE	08h35 11h20	13h20 16h35	4 J
VATAN PRIMAIRE	08h35 12h00	14h00 16h35	4 J

Olivier Gardette

Réouverture de la pataugeoire de Vatan

Les travaux de réhabilitation de la piscine de Vatan sont désormais terminés. Ils ont permis de changer le système de chauffage, de rendre l'équipement accessible aux personnes relevant du handicap et d'améliorer la sécurité électrique.

Parallèlement à ces travaux, la **pataugeoire a été entièrement reconstruite**. Elle est maintenant accessible aux **enfants jusqu'à 6 ans**, accompagnés d'un adulte et sous sa responsabilité.



Le montant des travaux s'est élevé à **382 000 €**, avec un accompagnement par la Région à hauteur de 30% et par le Département de l'Indre pour 33%.

L'autofinancement qui aurait dû rester à la charge de la Communauté de Communes est donc de 144 000 € représentant environ 37%.

Cependant, le reste à charge sera d'environ **79 000 € pour la Communauté**, puisque la commune de Vatan apportera un fonds de concours d'environ 40 000 € et les autres communes de l'ex Communauté de Communes du Canton de Vatan ont décidé d'apporter un fonds de concours d'environ 25 000 €, répartis en fonction de leur population.

Les **horaires** d'ouverture de la pataugeoire sont **identiques à ceux de la piscine**.

Retrouver nous pour tous renseignements sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante <http://www.cc-champagne-boischauts.fr>

Olivier Gardette

⁹ Temps d'activités périscolaire

Membres du bureau



De gauche à droite

Premier rang : Pierre ROUSSEAU (Président), Clarisse PEPION, Olivier PIERREL, Magali BOURSIER, Daniel THENOT, Yves PREVOT, Guy RIOLET.

Deuxième rang : Jean-Marc BRUNAUD, Michel CHEVALLET, Jacques TRICARD (décédé), Bernard ALLOUIS, Jacques FONBOUSTIER, Guy NUGIER, Serge BOUQUIN.

Le saviez-vous ?

Champagne¹⁰

« Champagne » représente la description géographique correspondant au mot latin « *campana* » [ou « *campania* »], qui veut dire la... campagne. Dans l'esprit d'un romain, il s'agit d'une plaine, d'un espace le plus plat possible. Etymologiquement, la campagne est une surface plate, cultivable ou pas. Signalons quelques mots qui ont spontanément poussé dans cette « *campane* » latine : la fleur de la campagne, autrement dit la...*campanule* ; le clocher qui sonne dans la campagne, le *campanile* ; ou encore le rat des champs, le *campagnol*.

Boischaut¹¹

« Vallée noire » aux « teintes vigoureuses et sombres » : c'est ainsi que **George Sand** décrit dans plusieurs ouvrages ce pays qu'elle aimait tant, le **Boischaut** (je m'empresse d'ajouter que je parle ici du « Boischaut » du sud, le « Boischaut Nord » sera abordé en fin d'article). Cette région (...) est devenue aujourd'hui, après avoir longtemps été une terre de polyculture, une terre d'élevage. **Son aspect est donc celui d'un bocage**. Le nom de ce pays est attesté *Bois Chot* et *Boischaut* en 1564. On peut y voir l'ancien français *bochal*, *boschal*, *boscal* que Godefroy signale à l'entrée *boschel*. S'il en donne une même définition (« buisson, bosquet, petit bois »), c'est par méconnaissance de l'étymologie exacte : *boschel* est issu du latin bas *boscus*, « bois, buisson, hallier » accompagné du diminutif latin -ellu (qui, faisant double emploi avec *bosquetum*, « bosquet », est sorti de l'usage), tandis que *boschal*, s'il est issu du même *boscus*, est accompagné du suffixe collectif -ale : il s'agit donc d'un **ensemble de bois, c'est-à-dire d'une forêt**. On comprend aisément que c'est ce dernier nom qui correspond parfaitement au paysage très boisé que devait présenter **cette région à l'époque romaine**. Voilà donc notre *Boschal* expliqué.

Mais, me demanderez-vous, comment en est-on venu de **boscale* aux *Bois Chot* et *Boischaut* de 1564 encore écrits *Boischaud* ou *Bois-Chaud* en 1890 ? La réponse est, en partie, dans votre question : le suffixe -ale précédé de la consonne -c- qui fut chuintée en français (chuintement inconnu du latin et de la langue d'oc) est devenu, après amuïssement du -e- muet, -chal. Voilà donc notre *Boschal* expliqué. Oui, je connais votre prochaine question : comment en est-on venu de *Boschal* à *Boischaut* ? Eh bien!, tout simplement par un rapprochement patronymique : de *chal* à *chaud* [du latin *cal(i)us*] il n'y a qu'un degré, d'où le *Boischaud* ! Et voilà notre *Boischaut* enfin expliqué. (...)

Pour finir et comme promis, voici le « **Boischaut Nord** ». Je n'ai trouvé sur Google-livres aucune occurrence de ce nom antérieure à 1961. Il s'agit en fait d'une **appellation « commerciale** », qui ne s'appuie sur aucune attestation historique, censée faire profiter cette région de la notoriété du nom de « sa concurrente » du sud — nom bien attesté, lui, on l'a vu, depuis 1564. Le Boischaut Nord, « sur argile à silex et sables couronnant le plateau crayeux » n'a pourtant pas grand-chose à voir avec l'authentique Boischaut. Le Boischaut-Nord, abandonnant progressivement la production laitière revient à la culture céréalière, contrairement au Boischaut Sud qui reste attaché à la vache allaitante. Les géographes le nomment d'ailleurs plutôt **Gâtines de l'Indre**, qui reprend l'appellation de la Gâtine de Valençay et de la Gâtine d'Azay-le-Ferron. Je rappelle que gâtine désignait une terre de médiocre culture, un nom qui n'est pas très «syndicalement d'initiative» ... et qu'on a cru bon de changer.

Champagne Boischauts Contact

Journal gratuit de la Communauté de communes Champagne Boischauts

Contact : Nicolas BONNET
02 54 49 77 07

www.cc-champagne-boischauts.fr

Edition : Centr'Imprim
36100 Issoudun

¹⁰ D'après le site <http://www.etymo-logique.com>

¹¹ D'après le blog du journal « Le Monde » daté du 25 juin 2014
<http://vousvoyezle topo.blog.lemonde.fr/?s=boischaut>